Commune de Précey

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PRÉCEY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Corinne LEBRUN, Maire.

Présents : MM. Corinne LEBRUN, Sébastien ROUXEL, Andréa DUVAL, Pierre GOBÉ, Marie-Christine GUILLARD, Laurence HAWA, Olivier LECONTE, Yannick LE HIR, Benjamin MARIETTE, Marie MIOUX, Aurore MURIE, Frédéric PAYSANT, Béatrice PELÉ.

Absents : MM. Katell ROSELLO (donne procuration à M. Andréa DUVAL), Nadège BUNEL (donne procuration à Mme Béatrice PELÉ).

Mme Marie-Christine GUILLARD a été nommée secrétaire de séance.

Date convocation : 18/09/2026
Date affichage : 29/09/2026

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2026

Après en avoir délibéré, unanime, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2026.

Démolition du bâtiment du stade (Délibération n° 2026-09-28-01)

Vu la consultation lancée pour les travaux de démolition du bâtiment du stade :

- E.I CHRISTOPHE GOBE : 1 872,00 € HT
- EURL MANDIN : 3 282,00 € HT
- SARL PROBAT LEBARBE : 13 710,96 € HT.

Après en avoir délibéré, par 14 voix « pour », Monsieur Pierre GOBÉ ne prend pas part au vote, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le devis de l'E.I CHRITOPHE GOBE d'un montant de 1 872,00 € HT.
- d'autoriser Mme le Maire à déposer un permis de démolir.

Repas des Ainés (Délibération n° 2026-09-28-02)

Mme le Maire indique au conseil municipal que le repas des ainés aura lieu le dimanche 08 Novembre 2026. Elle précise que le repas est gratuit pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Après en avoir délibéré, unanime, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'offre de VBA d'un montant de 1 924,90 € HT.
- de fixer le montant de la participation du repas pour les accompagnants de moins de 65 ans à 25 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.